

Département des LANDES  
Arrondissement de DAX  
Canton du PAYS MORCENAIS TARUSATE  
**COMMUNE DE M E I L H A N**  
\*\*\*\*\*

**PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE**  
**SEANCE DU MARDI 08 AVRIL 2025**

DEPARTEMENT DES LANDES  
**COMMUNE DE MEILHAN**  
ARRONDISSEMENT DE DAX  
Date de convocation : 02/04/2025

Nombre de Conseillers en exercice : 15  
Nombre de présents : 10  
Nombre de votants : 12

**Présents** : M<sup>me</sup> LOUBERE Patricia, M<sup>me</sup> HUREL Catherine, M. CHABANNE Eric, M. LAULOM Vincent, M. LOUBERE David, M<sup>me</sup> LAPETRE-TAUZIET Nadège, M. SOUX Benoit, M<sup>me</sup> LINXE Justine, M. TESTEMALE Maurice, M<sup>me</sup> CHARON-BURNEL Mathilde.

**Excusés** : M. LACOSTE Claude, M. MEURIS Olivier, M<sup>me</sup> DESPOUYS Véronique, M<sup>me</sup> ILHARDOY Sandra

**Absente** : M<sup>me</sup> DUCROT Stéphanie

**Procurations** : M. Lacoste a donné procuration à M<sup>me</sup> Loubère, M. Meuris a donné procuration à M. Lacoste, M<sup>me</sup> Despouys Véronique a donné procuration à M<sup>me</sup> Hurel

**Secrétaire de séance** : M<sup>me</sup> Linxe Justine

**Ordre du jour** :

- **Budget principal** :
  - o Approbation du Compte Financier Unique 2024
  - o Affectation du résultat
  - o Vote des taxes 2025
  - o Approbation budget primitif 2025
- **Demande acquisition parcelle terrain Rue du Castéra**
- **CCPT**
  - o Copil étude habitat
- **Convention CAUE**
- **QUESTIONS DIVERSES** :
  - o Demande participations voyages Collège Saint-Joseph Tartas
  - o Compte-rendu conseil école 20 mars 2025
  - o Demande renouvellement adhésion association Communes Forestières
  - o Alliance : description, programme interventions
  - o Consultation relative à la proposition document-cadre des Landes définissant les surfaces agricoles et forestières
  - o Révisions loyers ancienne poste, T2

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Madame Le Maire soumet l'approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 14 janvier 2025 à l'ensemble des élus.

M<sup>me</sup> Charon-Burnel intervient « j'ai échangé avec M. Loubère et je n'ai pas réagi lors de la discussion pour la couverture du boulodrome avec des panneaux photovoltaïques, je ne me souviens pas que l'on avait décidé de ne pas faire le boulodrome ».

M<sup>me</sup> Le Maire répond : « la majorité des membres du conseil municipal ne voulait pas couvrir le boulodrome. Nous allons rechercher les discussions dans le PV ».

M<sup>me</sup> Charon-Burnel évoque qu'elle s'était arrêtée au chiffrage du prix du pluvial.

M<sup>me</sup> le Maire rétorque : « cela est indépendant du fait que l'on avait déjà acté, l'étude d'une solution du pluvial pourrait changer la donne. On en reparlera, cette discussion va revenir sur la table. Nous n'avons pas de retour d'Enerland, nous sommes dans l'attente de l'expertise de la structure, les demandes de permis de construire ont été déposées pour les deux centrales. Le diagnostic amiante n'a pas été effectué, c'est une nouvelle étape à passer ».

M. Chabanne rajoute que le diagnostic amiante va les emmener à réfléchir ; il attend le rapport amiante avec impatience et présage qu'il va en découler beaucoup de choses.

Le procès-verbal de la séance du 11 mars 2025 est adopté à l'unanimité.

M<sup>me</sup> Justine Linxe est élue secrétaire de séance.

## **BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

### **DELIBERATION 2025-015**

## **BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

Madame Hurel est nommée présidente de séance, Madame le Maire quitte l'assemblée.

M<sup>me</sup> Hurel donne lecture des résultats des sections de fonctionnement aux membres de l'assemblée.

Le chapitre 011 s'élève à 320 083,57 € et représente 28,09 % des dépenses de fonctionnement

Le chapitre 012 s'élève à 538 633,30 €, représente 47,28% des dépenses de fonctionnement

Le chapitre 014, pour un montant de 14 888 €, représente 1.31 %

Le chapitre 65 s'élève à 113 615.47 €.

Le chapitre 66, pour un montant de 10 401.96 €

Le chapitre 67, pour un montant de 1 592.65 €

Les opérations d'ordre s'élèvent à 1 40 108,80 €, représentent 12.30 %

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à 1 139 323.75 €

Le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à 1 606 393.60 €, représentant un excédent de clôture de 467 069.85 €.

Le montant de l'excédent de l'exercice s'élève à 188 275.41 €

M<sup>me</sup> Hurel commente les résultats de la section d'investissement pour 2024.

Le montant des dépenses s'élève à 479 016.88 €

Le montant des recettes s'élève à 355 224.95 €, il en résulte un déficit de clôture de 123 791.93 €

La différence entre les restes à réaliser dépenses et recettes s'élève à 18 241,91 €

Le montant du résultat cumulé de la section d'investissement est de – 105 550,02 €

M<sup>me</sup> Hurel soumet au vote le CFU 2024.

Le conseil municipal approuve les résultats du CFU à l'unanimité.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L 222-3 ;

VU le rapport de présentation du Compte Financier Unique (CFU) pour l'année 2024 de la Commune ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Le CFU fait ressortir les résultats suivants :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Dépenses	735 977,25	479 016,88	1 391 237,17	1 139 323,75
Recettes	735 977,25	352 868,14	1 391 237,17	1 327 599,16
Déficit/excédent		-126 148,74		188 275,41
Résultat cumulé de l'exercice	62 126,67			
Résultat de 2023 reporté		2 356,81		278 794,44
Résultat global 2024		-123 791,93		467 069,85
Résultat cumulé	343 277,92			

Restes à réaliser en dépenses d'investissement	54 104,09
Reste à réaliser en recettes d'investissement	72 346,00
Résultat des restes à réaliser	18 241,91
Résultat dégagé par la section d'investissement	-105 550,02

VU l'avis de la commission des finances le 03 mars 2025,  
Madame le Maire se retire de la séance et quitte la salle pour laisser la présidence à M. HUREL, pour permettre à l'assemblée de voter.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique (CFU) 2024 du budget principal,
- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## AFFECTATION DU RESULTAT

### DELIBERATION 2025-016

M<sup>me</sup> le Maire rejoint l'assemblée ; elle propose l'affectation du résultat examinée par la commission des finances.

Le conseil municipal approuve l'affectation du résultat proposée.

Le Conseil Municipal de la Commune,

Après avoir examiné le Compte Financier Unique 2024 (CFU), statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 467 069,85 €
- Un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Réalisation	Fonctionnement	Investissement
Prévisions		
Dépenses	1 391 237,17	735 977,25
Recettes	1 391 237,17	735 977,25
Réalisé		
Dépenses	1 139 323,75	479 016,88
Recettes	1 327 599,16	352 868,14
Déficit ou excédent reporté au 002 (fonctionnement) et 001 (investissement)	278 794,44	2 356,81
<b>Total réalisé</b>	<b>467 069,85</b>	<b>- 123 791,93</b>
Restes à réaliser		

Dépenses	0,00	54 104,09
Recettes	0,00	72 346,00
<b>Total Restes à réaliser</b>	<b>0,00</b>	<b>18 241,91</b>
<b>Solde</b>	<b>(Excédent) 467 069,85</b>	<b>(Déficit) – 105 550,02</b>

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

**DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Résultat d'investissement (001)	- 123 791,93 €
- Affectation en réserve (1068)	134 725,98 €
- <b>Résultat de fonctionnement reporté (002)</b>	<b>332 343,87 €</b>

### VOTE DES TAUX DES TAXES 2025

#### DELIBERATION 2025-017

Madame le Maire propose la reconduction des taux de 2024.

M. Soux observe : « nous n'avons augmenté qu'une seule fois durant le mandat »

M. Chabanne rétorque « les taux avaient été augmentés lors de la souscription du prêt pour l'aménagement du logement Terral lors du projet de pôle de santé ».

M<sup>me</sup> Charon-Burnel revient sur l'avance du bail relatif à la centrale photovoltaïque prévu pour 2026.

M<sup>me</sup> le Maire acquiesce et rappelle : « le solde 2026 ainsi que l'avance des deux années supplémentaires devraient être versées en 2026, cela devrait représenter 100 000 €, sans compter le versement de l'IFER ».

Le conseil municipal valide la proposition de maintien des taux 2024 en 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1111-2, L.2121-29, L.2311-1 et suivants, L.2331-3 et L.2331-11,

Vu le Code Général des Impôts,

Considérant la nécessité de voter les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2024,  
Considérant la suppression de la taxe locale d'habitation complètement effective au 1<sup>er</sup> janvier 2023,

Considérant qu'à compter de l'année 2023, le pouvoir de vote du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) est rétabli pour les communes,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'appliquer les taux de la fiscalité directe communale pour l'année 2025 comme suit :

- Taux de Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 33,52 %
- Taux de Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 48,03 %
- Taux Taxe Habitation : 13,25 %

La recette en résultat est inscrite au Budget principal, chapitre 73.

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION BUDGET PRINCIPAL 2025**

**DELIBERATION 2025-018**

M<sup>me</sup> le Maire donne lecture de la proposition du budget primitif, section de fonctionnement, présentée par la commission des finances.

M<sup>me</sup> le Maire fait remarquer que les montants des prévisions 2025 ont été repris sur l'exercice 2024, exceptés quelques articles.

Le chapitre 011, charges à caractère général, les articles 615221 et 615231 représentent les postes de dépenses les plus élevés. L'article 622 prévoit la rémunération du concessionnaire qui sera retenu dans le cadre d'appel à manifeste du futur lotissement.

Le chapitre 012, charges de personnel a été augmenté, afin de prendre en compte l'augmentation des charges patronales de la CNRACL.

M. Chabanne demande pourquoi aucun montant n'est inscrit au chapitre dépenses imprévues.

M<sup>me</sup> le Maire précise que ce chapitre est réservé comme son nom l'indique aux dépenses imprévues.

M<sup>me</sup> le Maire relate les propositions des recettes de fonctionnement.

M<sup>me</sup> le Maire informe l'assemblée que le montant de la redevance versée par la sablière est en diminution.

M<sup>me</sup> Lapêtre-Tauziet demande la raison.

M. Soux la rassure : « l'extraction a été en hausse en 2023, l'activité ne fluctue plus beaucoup et reste stable.

M<sup>me</sup> Charon-Burnel demande si cela ne compromettra pas l'activité.

M<sup>me</sup> le Maire rassure les membres du conseil municipal, « la société est une entreprise familiale ».

Madame le Maire complète avec les chapitres et opérations des propositions en investissement.

M. Testemale souhaite apporter un complément d'information à l'opération « sécurisation Route du Port d'Orion, à savoir Route du Moulin ».

M<sup>me</sup> Charon-Burnel s'étonne : « rien n'est prévu pour l'aménagement de l'école avec Villages d'Avenir ? »

M<sup>me</sup> le Maire rappelle que le conseil municipal devra avoir une réflexion pour cette opération future.

Elle interpelle les membres concernant l'opération 2503, acquisition de petits matériels, le comité des fêtes a fait l'acquisition de 400 plateaux, la commune fera un réassort de vaisselle.

L'opération du cimetière concerne la mise aux normes du jardin du souvenir, et l'acquisition d'un nouveau colombarium.

Mme Charon-Burnel défend « on ne prévoit pas une marge pour les candélabres accidentés, prévoir peut-être 4500 € ».

Le conseil propose d'inscrire 4500 €, le montant du prêt en recette a été augmenté afin d'équilibrer la section d'investissement.

M<sup>me</sup> le Maire souhaite qu'une réunion soit organisée en vue de l'organisation de la prochaine rentrée scolaire avec le personnel cantine, les ATSEM, la commission scolaire : 120 élèves vont être scolarisés à la rentrée, cela représente 15 enfants supplémentaires à la cantine, l'organisation du dortoir va être peut-être problématique.

M<sup>me</sup> Charon-Burnel demande si en 2025 il n'y aura pas de réfection de pont.

M. Chabanne souligne que 2 ponts sont sous surveillance.

M<sup>me</sup> le Maire informe l'assemblée que le SDIS a eu du mal à boucler le budget 2025, une demande de subvention a été sollicitée auprès des communes landaises. La CCPT devrait restituer la somme réglée par chaque commune sous forme de fonds de concours à hauteur de 2 €/habitant.

M<sup>me</sup> le Maire propose pour l'opération « sécurisation Route du Moulin et Port d'Orion », l'installation de plateaux traversants, de feux récompense...

M. Testemale intervient « nous partageons la dynamique générale de ce budget, avec des résultats en 2024 qui ne sont pas si mauvais. Nous n'avons pas voté en 2024 le budget, c'était un caillou dans la chaussure, nous n'étions pas d'accord avec cette posture concernant l'indemnisation des animateurs en contrat CEE, pas d'accord avec cette décision. J'ai demandé à calculer ce que cela représenterait, mais je n'ai rien reçu, je ne sais pas si un jour on nous les donnera, on risquait de mettre en difficulté le budget. On espère que cette posture changera, on votera le Budget 2025 ».

M<sup>me</sup> le Maire réplique : « le calcul a été effectué, cela représente 1575 € pour 2024 ».

Le conseil municipal approuve la proposition du Budget 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2311-1 et suivants

Vu la délibération du 8 avril 2025 relative à la reprise anticipée des résultats 2024,

Considérant les crédits inscrits au projet du budget primitif pour l'exercice 2025 de la commune proposée la commission des finances

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VOTE ET APPROUVE** les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 en équilibre pour la commune, tel qu'il est présenté dans la vue d'ensemble ci-dessous :

<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>	
Dépenses	638 538.80 €
Recettes	620 296,89 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	1 458 349,91 €
Recettes	1 458 349.91 €

*Pour rappel, total budget*

**INVESTISSEMENT**

Dépenses 692 642,89 € (dont 54 104.09 € de RAR)

Recettes 692 642,89 € (dont 72 346.00 € de RAR)

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses 1 458 349.91 €

Recettes 1 458 349,91 €

**VOTE** le budget 2025 au niveau du chapitre en section de fonctionnement et par Opération au niveau de la section d'investissement

**AUTORISE** Madame le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des deux sections.

**DEMANDE ACQUISITION PARCELLE TERRAIN RUE DU CASTERA**

M<sup>me</sup> le Maire informe le conseil Municipal que la nouvelle propriétaire de l'immeuble 224 rue du Castéra souhaiterait acquérir une partie de la parcelle section G n° 239, Rue du Castéra (ancien presbytère), la surface représente 45 m<sup>2</sup>.

La fenêtre de sa propriété donne sur le jardin de la propriété de l'ancien presbytère.

M<sup>me</sup> Linxe demande si les nouveaux propriétaires vont habiter là.

M<sup>me</sup> le Maire propose de rétrocéder une partie de la bambouseraie à chaque propriétaire à l'aplomb de leur propriété respective.

M<sup>me</sup> Charon-Burnel s'interroge sur l'entretien à la charge de la commune de cette parcelle de bambouseraie.

M<sup>me</sup> le Maire demande quel serait le montant que la commune pourrait proposer, certains propriétaires sont inquiets, les bambous retiennent le terrain pentu.

M. Chabanne propose de faire une proposition à chaque propriétaire riverain.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe pour la vente d'une partie de la parcelle G 239, environ 45 m<sup>2</sup> à la nouvelle propriétaire de l'ancienne salle paroissiale.

La propriétaire s'engage à régler les frais afférents à cette acquisition, géomètre, notaire.  
M. Chabanne préconise : « si le propriétaire souhaite élever un mur en limite de la propriété, la commune devra avoir accès à la réhabilitation du bâtiment, il faudra border le sujet ».

### **CCPT : Copil étude habitat**

La présentation de la stratégie d'intervention proposée aux conseillers municipaux de la CCPT du 03 avril dernier a été transmise à chaque élu.

M<sup>me</sup> le Maire est dubitative : « pour le village est-ce que cela va intéresser des personnes ? En 2026, le conseil municipal devra faire un choix, mettre en place des financements pour aider les locataires ou propriétaires pour des travaux d'accessibilité, des plans de ravalement de façade ».

M<sup>me</sup> Charon-Burnel intervient « le conseil municipal doit tout de même définir le linéaire concerné ». La communauté des communes financera une partie à la condition que la commune finance une partie des travaux.

M<sup>me</sup> le Maire propose le linéaire suivant :

- Route du Port d'Orion, depuis l'entrée jusqu'à la route de Rébillon.
- Rue Félix Robert depuis le panneau entrée Meilhan : ne sera concerné qu'un seul côté de façade, seulement les façades côté voirie.

M. Chabanne fait remarquer que les habitations doivent être en façade pignon sur rue.

M. Soux s'interroge sur le terme « façade ».

M. Chabanne commente : « on parle rénovation des façades des habitations mais pas des bâtiments ».

M. Laulom intercède : « il faut prendre en considération le trottoir ».

A l'issue de la discussion, le linéaire suivant est adopté :

- Rue Félix Robert : entrée de Meilhan depuis l'intersection Route du Port d'Orion jusqu'au n°3 Route de la Chalosse
- Route du Port d'Orion : du n° 2 jusqu'au n° 953 Route du Port d'Orion

M<sup>me</sup> le Maire informe que le projet s'achèvera fin 2025, le prochain conseil municipal devra prévoir au BP 2026 une enveloppe dans le cas d'une participation de la commune.

### **CAUE : proposition convention**

## **APPROBATION CONVENTION MISSION CAUE AMENAGEMENTS ECOLE ELEMENTAIRE**

### **DELIBERATION N° 2025-019**

M<sup>me</sup> le Maire rappelle le projet d'aménagement de l'école avec Villages d'Avenir, notamment le rendez-vous avec l'architecte du CAUE suite à la visite de l'école.

La commune adhère déjà au CAUE et de ce fait, elle peut bénéficier d'une présentation d'esquisses et chiffrage de l'opération par l'architecte.

Le barème des contributions financières de 2025 n'a pas encore été voté, à titre indicatif, la contribution 2024 pour une commune dont la strate de population est comprise entre 1000 et 2000 habitants s'élevait à 2700 €.

M<sup>me</sup> le Maire propose d'organiser des ateliers enseignants/enfants.

Le Conseil Municipal donne son accord pour travailler avec le CAUE dans le cadre de Villages d'Avenir.

L'architecte devrait commencer à travailler sur le projet mi/fin avril, la commission des travaux sera convoquée.

M<sup>me</sup> Charon-Burnel intervient : « si cela pouvait être anticipé, la convocation pour le lendemain est problématique ».

Le conseil municipal autorise M<sup>me</sup> le Maire à signer la convention avec le CAUE.

Madame le Maire rappelle que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) est un organisme d'utilité publique, chargé de promouvoir les politiques qualitatives relatives à l'architecture, l'aménagement, au développement durable, l'urbanisme et l'environnement, au travers notamment de l'exercice de ses missions de conseil aux particuliers et d'aide à la décision des collectivités locales.

Considérant la demande d'accompagnement sollicitée auprès du CAUE relative à un projet d'aménagements de l'école élémentaire,

Considérant que cette demande pourra être prise en compte dans le programme de travail du CAUE

Considérant la proposition de convention de mission d'accompagnement du maître d'ouvrage du CAUE

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la proposition de convention de mission d'accompagnement du maître d'ouvrage relative au projet d'aménagements de l'école élémentaire
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention ci-annexée

### QUESTIONS DIVERSES

- Demandes participations voyages Collèges Saint-Joseph Tartas, Collège Jean Rostand

#### DELIBERATION 2025-020

M<sup>me</sup> le Maire expose les demandes de participations pour les voyages des collèges de Jean Rostand de Tartas : 8 élèves ont participé au voyage en Angleterre et 7 élèves ont participé aux voyages au ski et en Espagne pour le collège Saint-Joseph de Tartas.

Les membres du conseil municipal remarquent à nouveau que les demandes sont déposées une fois les séjours effectués.

M<sup>me</sup> le Maire propose une participation de 50 € par enfant et par voyage.

Le conseil municipal donne son accord.

M. Testemale intervient « les voyages sont effectués, les familles ont déjà réglé, ils nous tiennent avec cela ».

M. Chabanne rétorque « on ne va pas pénaliser les enfants ».

M. Charon-Burnel ajoute « on peut avoir en début d'année les projets ».

M<sup>me</sup> le Maire mentionne que les familles ont réglé 380 € pour le voyage en Angleterre du collège Jean Rostand, 431 € pour le voyage en Espagne (4 enfants) et 410 € pour le séjour au ski du collège Saint-Joseph (3 enfants).

M. Testemale regrette : « nous n'avons pas de compte-rendu financier pour ces opérations, et on ne les réclame pas ».

M. Loubère demande si toutes les communes donnent.

M<sup>me</sup> le Maire souhaite rencontrer les directions des collèges Jean-Rostand et Saint-Joseph de Tartas.

Considérant le courrier du collège Jean Rostand de Tartas en date du 03 avril 2025 relatif à une demande de participation de la commune pour un séjour en Angleterre pour les classes de 3<sup>ème</sup>, du 09 au 14 mars 2025 et du 16 au 21 mars 2025

Considérant que huit élèves de la commune ont participé au séjour.

Considérant le courrier du collège Saint-Joseph de Tartas en date du 31 mars 2025 relatif à une demande de participation de la commune pour un séjour en Espagne pour les classes de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> du 17 au 21 février 2025 et un séjour au ski pour les classes de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> du 03 au 07 février 2025.

Considérant que sept élèves de la commune ont participé au séjour.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**Le Conseil Municipal :**

- **FIXE** la participation de la commune à 50 € par enfant pour le séjour en Angleterre pour les élèves de 3<sup>ème</sup> du Collège Jean Rostand de Tartas
- **FIXE** la participation de la commune à 50 € par enfant pour le séjour en Espagne pour les élèves de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> et le séjour au ski pour les élèves de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> du Collège Saint-Joseph de Tartas
- **SOUHAITE** que les collèges Jean Rostand et Saint-Joseph de Tartas transmettent à l'avenir les demandes avant la date de départ afin de ne pas pénaliser les familles.
- **DIT** que le versement de la participation sera versé directement aux familles sur présentation d'une attestation de participation au séjour et d'un RIB

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

- **CR Conseil d'Ecole du 20/03/2025**  
Le compte-rendu a été adressé à chaque élu.
- **Communes Forestières : appel à cotisations**  
M<sup>me</sup> le Maire informe les membres de l'assemblée que la cotisation d'adhésion à l'association Communes Forestières des Landes s'élève à 120 € pour l'année. Le Conseil donne son accord.
- **Alliance : description et programme d'intervention travaux en forêt**  
M. Laulom rend compte à l'assemblée que des travaux de débroussaillage vont être réalisés, de même qu'une éclaircie prévue en 2026.
- **Consultation relative à la proposition du document-cadre des Landes définissant les surfaces agricoles et forestières ouvertes à des ouvrages de production photovoltaïque au sol**
- **Révisions loyers T2 : 428.47 €, ancienne poste : 695.54 €**
- **Sablère Meilhan**  
M. Laulom fait part aux conseillers que le dossier est recevable.  
M<sup>me</sup> le Maire fait connaître une réunion sera prévue en juin avec les communes voisines d'un rayon de 3km (Campagne, Aurice, Le Leuy)

- **Bilan fin de mandat**

M<sup>me</sup> le Maire rend compte de la journée de formation qu'elle a effectuée pour le bilan de fin de mandat. Il doit être réalisé avant le 1<sup>er</sup> septembre 2025.

M<sup>me</sup> le Maire souhaite que tous les élus travaillent sur le bilan de mandat, tous les PV devront être repris, il faudra classer par catégorie les réalisations des 6 années puis adopter une méthodologie.

Ce travail devra être réalisé assez rapidement, une réunion avec les adjoints sera organisée dans un premier temps pour définir la méthodologie.

M<sup>me</sup> le Maire confirme que cela doit être terminé avant le 1<sup>er</sup> septembre.

M. Testemale intervient « pourrait-on être invité, au moins un membre de mon équipe, à la réunion des adjoints ? ».

M<sup>me</sup> le Maire tient à faire remarquer que ce travail est un travail d'équipe, tous les élus sont invités à travailler sur ce bilan.

M<sup>me</sup> Charon-Burnel précise « je pense que tu n'as pas bien compris la demande, M. Testemale souhaite que l'on soit présent lors de la réunion prévue avec seulement les adjoints ».

M<sup>me</sup> le Maire donne son accord pour qu'un membre de l'équipe de M. Testemale soit présent à la réunion.

- M<sup>me</sup> Linxe remarque que « lorsque des véhicules stationnent des deux côtés Rue de l'Eglise, ils rendent difficile la circulation à double sens, ainsi que la visibilité du carrefour avec la Route du Port d'Orion ».

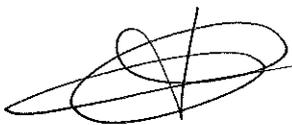
M<sup>me</sup> Charon-Burnel juge qu'il faut verbaliser, envisager un aménagement du carrefour pour éviter les stationnements.

M<sup>me</sup> le Maire juge que les véhicules peuvent se garer, qu'il n'y a pas d'interdiction de stationner.

- M. Testemale rappelle « la grande chasse aux œufs » organisée par l'Office de tourisme le 19 avril 2025, c'est une journée familiale avec des animations diverses.

La séance est levée à 22h30.

Le secrétaire de séance  
M<sup>me</sup> Justine LINXE



Le Maire  
M<sup>me</sup> Patricia LOUBERE

